

Mairie de VALIGNAT
Le Bourg
03330 VALIGNAT

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

15 février 2013

L'an deux mille treize, le vingt deux février
à dix neuf heures et trente minutes,

le Conseil Municipal, légalement convoqué,
s'est réuni à la mairie en séance ordinaire,
sous la présidence de M. Jean-Charles BAUDET, Maire.

DATE D’AFFICHAGE

Présents:

M. BAUDET Jean-Charles, Mme TOUL Michèle,
M. RAY Jean-Paul, Mme BLAES Magalli, Mrs KOWAL
Eric et WAGNER Hervé, formant la majorité des
membres en exercice.

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 9

PRESENTS 6

VOTANTS 6

Absents : (excusés)

Mmes DALOUCHE Louise et ROLLIN Florence ;
M. LAEDERICH Pierre.

Secrétaire de séance :

Mme TOUL a été élue secrétaire.

Le compte-rendu de la précédente réunion a été adopté à l'unanimité.

2013/02/22 – 01/7.1 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2012 :

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Monsieur le Receveur d'Ebreuil à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **Vote le compte de gestion 2012, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.**

2013/02/22 – 02/7.1 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012 :

Le Conseil Municipal, en l'absence de Monsieur le Maire qui quitte la séance momentanément, vote le compte administratif et arrête les comptes comme suit :

I NVESTISSEMENT :

Dépenses		Recettes	
Prévues	44 175.00	Prévues	44 175.00
Réalisées	15 851.94	Réalisées	18 388.33
Reste à réaliser	0.00	Reste à réaliser	0.00

FONCTIONNEMENT :

Dépenses		Recettes	
Prévues	101 280.00	Prévues	101 280.00
Réalisées	53 785.56	Réalisées	102 954.49

Le Conseil Municipal,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2012,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 9 248.93
- un excédent reporté de : 39 920.00

soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 49 168.93
- un excédent d'investissement de : 2 536.39

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2012 comme suit :

- **Résultat d'exploitation au 31/12/2012 : excédent :** 49 168.63
- **Affectation complémentaire en réserve :** 0.00
- **Résultat reporté en fonctionnement sur BP 2013 :** 49 168.93
- **Résultat d'investissement reporté sur BP 2013 :** 2 536.39

2013/02/22 – 03/5.8 : CONTENTIEUX AVEC MME MOULIN, DECISION D'ESTER EN JUSTICE AUPRES DU CONSEIL D'ETAT :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la situation juridique de la commune de Valignat contre Mme MOULIN Béatrice.

Ouï cet exposé et après délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- AUTORISE le Maire à poursuivre l'action de JURIDICA, l'assurance « protection juridique » de la commune qui a désigné Maître BORÉ Louis, avocat au Conseil d'Etat à Paris, pour faire le recours en appel.

2013/02/22 – 04/7.5 : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE 2013 :

Monsieur le Maire, après avoir rappelé la décision prise lors de la réunion du 17 décembre 2012, propose à l'assemblée délibérante de solliciter auprès du Député une subvention exceptionnelle avant d'entreprendre les travaux de réfection du chemin de la Planelle et du chemin du Lavoir.

Ouï cet exposé et après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- AUTORISE le Maire à solliciter une subvention exceptionnelle auprès du Député dans le cadre des travaux de voirie 2013.

2013/02/22 – 05/1.1 : ACHAT DE SABLE DE CARRIERE POUR L'ACCESSIBILITE DES BATIMENTS PUBLICS :

Monsieur le Maire, expose à l'assemblée délibérante le devis proposé par l'entreprise ALZIN de Malicorne pour la fourniture et le transport de sable jaune de carrière avec des tarifs différents en fonction de la quantité livrée (15t ou 25t) afin d'aménager les entrées de la mairie, de l'église et de la bibliothèque.

Ouï cet exposé et après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- DECIDE de faire livrer par l'entreprise ALZIN de Malicorne un camion de 15t de sable de carrière d'un montant de 330 € HT soit 394.68 € TTC pour aménager les abords des bâtiments communaux.
- MANDATE le Maire pour prévoir cette somme sur la section d'investissement du budget 2013.

Jean-Charles BAUDET

Michèle TOUL

Jean-Paul RAY

Magalli BLAES

Eric KOWAL

Hervé WAGNER